

COMMUNICATIONS **OFFICIELLES**

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

Lors de la réunion du Comité de concertation permanent du 16 mai 1984, les sujets suivants ont été discutés :

Groupe Politique du personnel

M. John Ferguson a présenté un projet de document concernant les droits à pension des travailleurs postés et donnant des informations complémentaires et des exemples sur l'application de la proposition discutée par le Comité consultatif sur les conditions de l'emploi ('CCEC') le mois dernier. Quelques modifications ont été incorporées au texte devant être examiné par le Comité de Management lors de sa réunion du 24 mai, avant d'être distribué aux membres du CCEC.

M. Ferguson a poursuivi en exposant les idées actuelles du Groupe Politique du personnel sur les conditions d'emploi pour les travailleurs postés nouvellement recrutés.

Le Comité a discuté la procédure à suivre pour les consultations du Groupe Politique du personnel à l'intérieur de l'Organisation. Il a été convenu qu'on demanderait d'abord individuellement aux membres de différents organes, tels que le Comité de Management, leurs commentaires sur les sujets en cours d'étude et que les propositions en résultant seraient ensuite soumises officiellement par l'intermédiaire de ces différentes instances.

Le Comité a ensuite procédé à un tour d'horizon de l'état actuel des divers sujets examinés par le Groupe et à l'examen du calendrier actuellement prévu pour les prochaines mesures à prendre pour chacun d'eux. Il a été convenu que le Groupe présenterait, lors de la prochaine réunion du Comité de consultation permanent, les travaux préparatoires à la mise en place d'un système d'appréciation du personnel, les départs négociés et la procédure des recours en liaison avec la classification des emplois et la non-promotion.

Examen des Statut et Règlement du personnel

Le Comité a approuvé le mandat d'un nouveau sous-groupe devant être établi sous la présidence de M. F.A. Ferger et qui procédera à un examen des textes des Statut et Règlement du personnel actuels et proposera les éventuelles modifications nécessaires.

Assurance-maladie des pensionnés

M. J.-F. Barthélemy a présenté un résumé de la situation actuelle du régime d'assurances tel qu'il s'applique aux pensionnés du CERN et aux membres de leur famille à charge, pour préparer l'étude qui sera entreprise plus tard dans l'année par le Groupe de travail sur les pensions du CERN sous la présidence de M. M. Gigliarelli Fiumi (Délégation italienne). Des données supplémentaires sur les effectifs futurs des pensionnés du CERN ont été demandées ainsi que des informations sur des systèmes similaires fonctionnant dans d'autres organisations internationales. Il a été convenu que la discussion se poursuivrait lors d'une prochaine réunion.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

At the meeting of the Standing Concertation Committee on 16 May 1984 the following topics were discussed :

Staff Policy Group

John Ferguson presented the draft of a document concerning Pension rights for shift workers, giving complementary information and examples of the application of the proposal discussed by the Consultative Committee on Employment Conditions ('CCEC') last month. Some amendments were incorporated in the text to be considered in the Management Board Meeting on 24 May, prior to distribution to members of CCEC.

J. Ferguson continued by outlining the Staff Policy Group's present thoughts about the employment conditions for newly recruited shift workers.

The Committee discussed the procedure for the Staff Policy Group's consultations inside the Organization. It was agreed that members of various bodies such as the Management Board would be approached first individually for their comments on the topics being studied, and that the resulting proposals would subsequently be channelled through them formally.

There followed a review of the present state of the various subjects being considered by the Group, and the current assessment of the timetable for the next steps to be taken on each of them. It was agreed that the Group would make presentations to the next Standing Concertation Committee meeting on the preparation for the introduction of a staff appraisal system, on negotiated departures, and on the procedure for appeals in connection with the classification of posts and non-promotion.

Review of the Staff Rules and Regulations

The Committee approved the mandate of a new subgroup to be established under the chairmanship of F.A. Ferger, to conduct a review of the texts of the current Staff Rules and Regulations and propose any necessary amendments.

Health insurance for pensioners

J.-F. Barthélemy presented a summary of the present situation of the health insurance scheme as it applies to CERN pensioners and their dependants, in preparation for the study to be undertaken later this year by the Working Group on CERN Pensions under the Chairmanship of M. Gigliarelli Fiumi (Italian Delegation). Some additional data on the future CERN pensioners' population was requested, as well as information about similar systems operating in other international organizations, and it was agreed to continue the discussion at a later meeting.

Groupe de travail sur les pensions du CERN

Il a été rapporté que, à sa réunion des 8 et 9 mai 1984, le Groupe a approuvé les résultats du travail de vérification relatif aux données justifiant les propositions pour le quatrième échelon des compléments de pensions du CERN. Le rapport du Groupe sur ce régime est en préparation.

Management Training

Par manque de temps, la présentation du programme du CERN en matière de 'Management Training' qui figurait à l'ordre du jour a été reportée à une réunion ultérieure du Comité.

La prochaine réunion du Comité de concertation permanent aura lieu le 13 juin 1984.

DISPARITION OU DETERIORATION DE BIENS ET INCIDENTS DIVERS SURVENUS SUR LE DOMAINE DU CERN

Cette communication décrit la marche à suivre à l'intérieur de l'Organisation en cas de disparition ou de détérioration de biens et en cas d'incidents divers.

1. Quels peuvent être les motifs de la déclaration ?

Perte, disparition ou détérioration

- . de biens appartenant à l'Organisation,
- . de biens n'appartenant pas à l'Organisation notamment, effets personnels, et biens appartenant à des entreprises).

Incidents ou différends entre personnes présentes sur le domaine du CERN (notamment : membres du personnel, personnel d'entreprises, personnes en visite, etc.).

2. Quelle est la marche à suivre ?

2.1. Pendant les heures et jours habituels de travail :

- L'intéressé fait une déclaration écrite à la Réception (bât. 55, Site de Meyrin, de 7 heures à 17 heures) enregistrée par la personne de service et signée par lui.
- En cas de disparition de biens appartenant à l'Organisation, la déclaration écrite est obligatoire et doit se faire dans les plus brefs délais; de plus, l'intéressé doit en informer immédiatement son supérieur hiérarchique.

2.2. En dehors des heures et jours habituels de travail

L'intéressé téléphone au Service du Feu, tél. 4444 et signale les faits. Il fait une déclaration écrite à la Réception (bâtiment 55, site de Meyrin) dès l'ouverture de celle-ci.

3. Quelles sont les suites ?

Pour chaque déclaration, le Chef du Groupe Réception fera entreprendre les actions nécessaires en liaison avec les services compétents du CERN.

En règle générale, l'autorité compétente de l'Etat-hôte sera saisie par le dépôt, notamment, d'une plainte en cas de disparition de biens de l'Organisation.

En cas de disparition de biens n'appartenant pas à l'Organisation et de différends ou incidents d'ordre privé, l'intéressé, après avoir fait une déclaration,

Working Group on CERN Pensions

It was reported that, at its meeting on 8 and 9 May 1984 the Group approved the results of the verification exercise concerning the data justifying the proposals for the fourth step in the complementary scheme of CERN pensions. The Group's report on this scheme is being prepared.

Management Training

Due to lack of time, the proposed presentation of the CERN programme of Management Training was postponed until a later meeting of the Committee.

The next meeting of the Standing Concertation Committee will take place on 13 June 1984.

DISAPPEARANCE OF OR DAMAGE TO PROPERTY AND INCIDENTS OCCURRING ON THE CERN SITES

This communication describes internal action to be taken in the event of disappearance of or damage to property, and of incidents of various kinds.

1. What to report

Loss, disappearance or damage

- . property belonging to the Organization
- . property that does not belong to the Organization (in particular personal possessions and property belonging to firms).

Violent disputes or disagreements occurring on the CERN sites (for instance between members of the personnel, employees of firms, visitors, etc.).

2. What to do

2.1. During normal working hours :

- The person concerned should make a written report to the Reception service, Building 55, Meyrin site (from 07.00 hrs to 17.00 hrs) and sign it. It will be recorded by the person on duty.
- If property belonging to the Organization has disappeared, a written report is obligatory and must be made as soon as possible. In addition the person concerned must immediately report the occurrence to his/her immediate superior.

2.2. Outside normal working hours :

The person concerned should telephone the Fire Service (tel. 4444) and report what has happened (in French). He/she should then make a written report to the Reception, Building 55, Meyrin site, as soon as it is open.

3. Further action

Every time a report is made, the Head of the Reception Group will arrange for the appropriate CERN services to take the action required.

Usually, if property belonging to the Organization has disappeared, a report will be lodged with the appropriate Host State authorities.

In the event of the disappearance of property not belonging to the Organization or of private disputes, the person concerned should make a report and may then take the matter up with the appropriate

peut saisir l'autorité française ou suisse compétente; cette démarche et ses suites ne peuvent engager l'Organisation.

Groupe Réception
Tél. 2152

French or Swiss authorities. The Organization will not be liable for this action or its consequences.

Reception Group
Tel. 2152

VOLS

1. A la suite de nombreux vols de matériel appartenant au CERN intervenus sur la partie suisse du domaine, l'Organisation a déposé une plainte auprès du Procureur de la République de Genève.

La Police cantonale, après enquête, a perquisitionné au domicile d'un ancien salarié d'une entreprise privée ayant travaillé au CERN.

Il a avoué avoir volé du matériel propriété de l'Organisation.

L'affaire suit son cours judiciaire.

2. Il est signalé, par ailleurs, aux membres du Personnel que, malgré les multiples rappels dans le Bulletin hebdomadaire, la fréquence des vols d'argent ne diminue pas.

Il est vivement recommandé au Personnel de prendre un minimum de précautions en ne laissant pas traîner négligemment dans les bureaux ou ateliers des sacs à main, portefeuilles, porte-monnaie ou vêtements contenant de l'argent; cette pratique, encore trop répandue, ne contribue pas à faire diminuer la fréquence des vols.

Groupe Réception
Tél. 2152

THEFTS

1. Following a large number of thefts of CERN property in the Swiss part of the Laboratory, the Organization laid charges with the Public Prosecutor of Geneva.

After making enquiries, the Cantonal Police searched the home of a former employee of a private firm which had worked at CERN.

He admitted having stolen equipment belonging to the Organization.

Legal proceedings are taking their course.

2. Members of the personnel are reminded that, despite frequent warnings in the Weekly Bulletin, there has been no drop in the number of thefts of money.

All personnel are strongly advised to take elementary precautions by never carelessly leaving handbags, wallets, purses or clothing containing money unattended in offices or workshops. This practice, still too widespread, does not help reduce the number of thefts.

Reception Group
Tel. 2152

SERVICE RESTREINT DES RESTAURANTS ASCENSION

Le jeudi 31 mai (Ascension) les restaurants et cafétérias du CERN seront fermés, à l'exception d'un service restreint au Restaurant n° 2 (Tortella - bâtiment 504) de 07.30 h à 20.00 h (restauration chaude de 11.30 h à 14.00 h et de 18.00 h à 19.30 h).

Pour des raisons techniques le Restaurant n° 1 (Coop - bâtiment 501) ainsi que le bar, seront **fermés le vendredi 1^{er} juin**. Les Restaurants n°s 2 et 3, le kiosque et les cafétérias de divisions fonctionneront normalement.

Réouverture du Restaurant N° 1 le **samedi 2 juin à 08.00 h**.

PENTECOTE

A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les restaurants et cafétérias du CERN seront fermés dès le samedi après-midi 9 juin jusqu'au mardi matin 12 juin. Un service restreint sera assuré pendant les trois jours au Restaurant n° 1 (Coop - bâtiment 501), de 08.00 h à 20.00 h (restauration chaude de 11.30 h à 14.00 h et de 18.00 h à 19.30 h).

Service de Liaison des restaurants
Tél. 3189/3962

LIMITED RESTAURANT SERVICE ASCENSION

On Thursday 31 May (Ascension Day), the CERN restaurants and cafeterias will be closed, except for a limited service at Restaurant No. 2 (Tortella - Building 504) from 07.30 to 20.00 hrs, with hot meals available from 11.30 to 14.00 hrs and from 18.00 to 19.30 hrs.

For technical reasons, Restaurant No. 1 (Co-op - Building 501), together with the bar, will be **closed on Friday 1 June**. Restaurant Nos. 2 and 3, the kiosk and the cafeterias in Divisions will operate normally.

Service will begin again in Restaurant No. 1 on **Saturday 2 June at 08.00 hrs**.

WHITSUN

In view of the Whitsun holiday, the CERN restaurants and cafeterias will be closed from Saturday afternoon, 9 June, until Tuesday morning, 12 June. Except for a limited service available on the three days in question at Restaurant No. 1 (Co-op - Building 501), from 08.00 to 20.00 hrs (hot meals served from 11.30 to 14.00 hrs and from 18.00 to 19.30 hrs).

Restaurant Liaison Service
Tel. 3189/3962